

RECOMMANDATIONS SUR LE FOND ET SUR LA FORME DU DOSSIER D'ADMISSION PASSERELLES

Attention :

Ce document est purement explicatif. Il n'a pas vocation à remplacer la liste officielle des diplômes et titres recevables figurant dans l'arrêté du 24 mars 2017 modifié (admission passerelles).

En aucun cas l'université de La Réunion ne saurait être tenue responsable d'une lecture erronée ou incomplète des arrêtés par les candidats.

➤ Présentation générale :

Les dossiers de candidature sont **déposés en ligne sur la plateforme EMUNDUS avant le 15 mars de chaque année** (voir l'onglet dédié).

Tout document rédigé en langue étrangère devra obligatoirement être accompagné de sa traduction officielle en français.

Ne doivent figurer dans les dossiers **que les justificatifs listés par les arrêtés du 24 mars 2017**. Les lettres de recommandation, conventions de stage ou relevés de notes ne sont pas recevables et ne seront pas présentés au jury.

Nous accuserons réception de votre dossier de candidature via la plateforme EMUNDUS. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone

➤ Copie de la pièce d'identité :

Transmettre une copie **du recto et du verso de la carte d'identité** ou du passeport.
Le candidat doit s'assurer de la **lisibilité de la copie**.

➤ L'attestation sur l'honneur :

Il est recommandé aux candidats **d'utiliser le modèle disponible sur le site l'UFR Santé de l'université de La Réunion et/ou la plateforme EMUNDUS :**

<https://candidatures-sante.univ-reunion.fr/>

➤ Curriculum vitae détaillé à partir de l'année d'obtention du baccalauréat :

La forme :

1. Dactylographié
2. Tient de préférence sur une page

Le contenu : À mentionner sur le C.V.

1. Adresse postale à jour
2. Adresse mail et numéro de téléphone valide afin de pouvoir être contacté rapidement ou en urgence si nécessaire
3. Le baccalauréat obtenu ainsi que l'année d'obtention
4. Le cursus accompli dans l'enseignement supérieur détaillé année par année
5. Une photo d'identité est recommandée

➤ Lettre de motivation précisant les raisons de la candidature :

La forme :

1. Dactylographié
2. Tient sur deux pages maximums, texte aéré pour faciliter la lecture.

La police et la taille du texte sont laissées au libre choix du candidat (recommandation : police Arial 10, interligne de 1.15 ou 1.5, marges 1.5 cm)

Le contenu : À mentionner sur la lettre de motivation.

1. Son nom et prénom en haut à gauche
2. Précisé en objet la filière demandée

A noter que :

Ce document est particulièrement important, il permet de répondre au moins en partie aux **attendus du jury** qui y porte donc une grande attention. Il permet au candidat de **montrer sa motivation** pour entreprendre des études de santé (ou se réorienter dans une autre filière santé), **sa capacité à suivre la formation concernée**, sur le plan de l'acquisition des connaissances comme des compétences, **sa capacité à pouvoir exercer le métier de santé** de la filière dans laquelle il sollicite son intégration.

➤ Copie des diplômes obtenus :

Le candidat doit transmettre :

1. La copie du diplôme permettant d'accéder au dispositif
 - Si le candidat est **récemment diplômé** il transmet une **attestation de réussite au diplôme** à la place de son diplôme en cours de délivrance.
 - Si le candidat n'est **pas encore diplômé**, mais qu'il est susceptible de l'être, **au plus tard le 1er octobre 2022**, il transmet une **attestation émanant de son établissement d'origine** précisant la date à laquelle il sera susceptible de valider son diplôme.
 - Si le candidat n'a **pas encore validé**, mais qu'il est susceptible de valider, **au plus tard le 1er octobre 2022**, sa **3ème année (ou plus) du cursus médecine, pharmacie, odontologie ou maïeutique**, il transmet une **attestation émanant de son établissement d'origine** précisant la date à laquelle il sera susceptible de valider cette année d'étude.
2. La copie de tous les diplômes Nationaux obtenus dans l'enseignement supérieur
3. La copie du baccalauréat ou diplôme équivalent